



## Compte rendu du Conseil municipal du 8 septembre 2022

<b>Présents</b>	Maryse TOCQUER, Monique NEDELLEC, Michel CLEAC'H, Isabelle BIDEAU, Yves-Marie DAYOT, Jérôme L'HELGOUALC'H, Stéphane REMEUR, Laurent THOMAS, Julie HOFER
<b>Secrétaire de séance</b>	Emmanuel TOCQUER
<b>Absents / Excusés</b>	Romain GLÉRAN, Virginie JUBEAU, Clément REUNGOAT, Anne-Flore CZERWINSKI
<b>Nombre de membres en exercice : 14</b>	
<b>Présents : 10 / Votants : 11</b>	

**Date de convocation du conseil Municipal : 02.09.2022**

Le quorum étant atteint, Maryse TOCQUER ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 16 juin 2022
- **Information** : Déclaration d'Intention d'Aliéner
- **Délibération** : Droit de place «Food truck»
- **Délibération**: Contrat d'apprentissage au sein des services techniques (3<sup>ème</sup> année)
- **Délibération**: Création du lotissement du bourg, en collaboration avec A&T Ouest et Amélie Quoniam, architecte
- **Délibération**: Changement de gamme du logiciel métier de la mairie (JVS Infinity)
- Questions diverses et propositions (PLUIH, Bail commercial du restaurant, ...)

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 16 juin 2022**

Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'**unanimité**.

### **2. Déclarations d'intention d'aliéner (information)**

Pour un terrain situé au 3, chemin de Pouloupry, la commune a décidé de ne pas exercer son droit de péremption.

### **3. Droit de place « Foodtruck » (délibération)**

Le camion « Le temps d'un burger » s'est installé les vendredis soirs de l'été place Robert Le Meur, du 1<sup>er</sup> juillet au 4 septembre. Le Conseil s'appuie sur le tarif proposé au semestre pour caler le tarif journalier à 3€, soit **30€ pour les 10 jours de présence**.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

### **4. Contrat d'apprentissage au sein des services techniques (délibération)**

Le contrat d'apprentissage constitue une forme d'éducation alternée qui a pour but de donner à des jeunes travailleurs, ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel (*ici un BPA Travaux d'Aménagements Paysagers*) ou technologique du second degré ou du supérieur. Un contrat est ainsi conclu entre l'apprenti et l'employeur. Il associe une formation en entreprise ou en collectivité publique (*ici, la commune de St Jean du Doigt*) et un enseignement dispensé dans un centre de formation d'apprentis (*ici, le CFA de Kerliver d'Hanvec*).



## Compte rendu du Conseil municipal du 8 septembre 2022

Il est aussi précisé que ce dispositif d'apprentissage peut s'accompagner d'aides à la rémunération, aux coûts de formation et aux surcoûts techniques et pédagogiques. Celles-ci ont été sollicitées pour l'année scolaire à venir.

Après consultation du comité technique, la Maire propose à l'assemblée de conclure le contrat d'apprentissage suivant :

Service	Diplôme préparé	Durée de la formation
Services Techniques	BPA 1 Travaux d'aménagements Paysagers	1 an (402h-38 semaines à St Jean)

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

### 5. Création du lotissement communal route de Morlaix (délibération)

Ce projet portant sur l'aménagement du terrain Parant acquis en 2019 comprendra un équipement d'intérêt collectif, des places de stationnement et 9 lots, dont :

- 7 lots constructibles destinés à l'achat de particuliers
- 2 « macro-lots » réservés à des logements pour personnes vieillissantes et un jardin partagé;

Vu la pré-étude du CAUE, le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 500 000 €.

Des dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès de l'Etat, la Région et Morlaix communauté.

Une convention de prestation de services a été établie en décembre 2020 avec A&T Ouest, désigné maître d'œuvre pour réaliser cette opération d'aménagement, qui s'appuiera sur l'architecte Amélie Quoniam. Le Conseil donne son accord pour valider cette collaboration et autorise le maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

### 6. Changement de gamme du logiciel métier : de JVS-Horizon Online à JVS-Horizon Infinity (délibération)

Le remplacement de la gamme Horizon On line par la gamme Horizon Infinity permettra à la mairie de passer d'un système d'acquisition de licence à un abonnement intégrant automatiquement toutes les évolutions réglementaires, technologiques et les futures versions de logiciels.

L'éditeur assurera directement l'assistance et la formation des utilisateurs sur sa nouvelle gamme (comprenant les modules Finances, Facturation, RH et Administrés), en lieu et place du SIMIF.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant qu'il est nécessaire pour la collectivité de basculer sur la gamme Infinity proposée par la société JVS –MAIRISTEM en vue des évolutions réglementaires à venir :

- Décide d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette affaire,
- Prend acte que l'assistance et la formation seront assurées par l'éditeur de logiciels
- Valide le devis de JVS pour une reprise de données et des sessions de formation pour 655€ HT;
- Dit que les crédits correspondants à la dépense d'abonnement annuel (2090€ HT) seront inscrits au prochain budget.



## Compte rendu du Conseil municipal du 8 septembre 2022

### **7. Questions diverses et propositions**

- Les membres du Conseil actent la reprise du bail commercial du restaurant communal par M. Etienne Labrassine, dont le loyer restera le même. Ce commerce s'appellera « Au goût du monde ».
- Il est rappelé aux membres du Conseil qu'une enquête publique portant sur le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** et valant **Programme Local d'Habitat** est en cours de modification. Un dossier complet est téléchargeable sur le site internet de Morlaix co et disponible à l'accueil de l'EPCI. Il s'agit d'un dossier de concertation à destination des administrés. Il est possible de régir face aux modifications en envoyant un mail à l'adresse : [plu-i@agglo.morlaix.fr](mailto:plu-i@agglo.morlaix.fr) ou par voie postale à : M. le Président de Morlaix Co, 2B Voie d'Accès au Port, Morlaix.  
Des permanences de la commission d'enquête ont eu lieu en septembre. Un créneau reste disponible à *Plougasnou* le 29 septembre.
- L'association « La maison des peintres » s'appellera désormais « Pen Arts Bed », ce qui évitera toute confusion à l'avenir ;
- Les Rues en scène auront lieu ce dimanche (11 septembre) dans le bourg. Le programme a été bien relayé dans les réseaux et la presse.